

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2012009024

Dossier numéro : 2012-01-27/02

Titre

27 JANVIER 2012. - Indexation 2012 - Commission des frais de justice (AR du 26 avril 2007)

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 27-01-2012 page : 7127

Entrée en vigueur : 01-01-2012

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

Frais de justice en matière répressive - indexation	Tarif 2012
Commission des frais de justice	
Art. 21. Le jeton de présence, alloué pour chaque séance de la Commission des frais de justice est fixé à :	24,53
1° pour le président	
2° pour les membres	20,97